

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM  
DU 7 DECEMBRE 2021**

**Conseillers****Élus :**

15

**Conseillers****Présents :**

12

**Absents excusés  
avec procuration :**

2

**Absents excusés :**

1

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le sept décembre deux mil vingt et un, à vingt heures, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures 00.

**Membres présents :**

BRAUN Philippe

KRETZ Jérôme (arrivée point 2)

BOURGEOIS Patricia

KRETZ Olivier

EDEL Annie

KRETZ Paul

GROSHENS Stephan

LOOS Serge

HABERER Patrick

MEYER Marie Pia

HAUG Cédric

STURM Roland

**Membres absents excusés avec procuration :** SCHIEBER Denis à KRETZ Paul et KRETZ Claude à GROSHENS Stephan

**Membre absent excusé :** HALTER Clément

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du PV du 7 octobre 2021
2. Délibération portant restitution de la compétence « Garderie du matin » - CCCE
3. Plan Local d'Urbanisme
4. Demande de mise à disposition de la MTL pour la rentrée 2022
5. Travaux
6. Divers

Monsieur le Maire souhaite remercier les conseillers municipaux, les agents communaux ainsi que les bénévoles qui ont œuvré à la mise en place des décorations de Noël dans le village.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du PV 7 octobre 2021**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, en tant que secrétaire de séance.

**Le procès-verbal du 7 octobre 2021 a été adopté  
à l'unanimité par le Conseil Municipal**

## **2. Délibération portant restitution de la compétence « Garderie du matin » - CCCE**

Les statuts de la CCCE actuellement en vigueur prévoient :

Petite enfance-jeunesse :

- Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant la petite enfance (crèches, haltes-garderies, réseau d'assistantes maternelles, multi-accueil)
- Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant l'accueil périscolaire (s'entendent par périscolaires, les actions qui sont immédiatement contiguës avec les heures scolaires : restauration scolaire, centre de loisirs-garderie matin, midi et soir, étude surveillée ou dirigée, soutien scolaire)
- Organisation de accueils de loisirs sans hébergement
- Mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et concertée.

Par délibération du 29 septembre 2021, adoptée à l'unanimité, le Conseil Communautaire a décidé

- d'approuver l'évolution statutaire suivante :

Petite enfance-jeunesse :

- Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant la petite enfance (crèches, haltes-garderies, relais petite enfance, multi-accueil)
  - Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant l'accueil périscolaire (s'entendent par périscolaires, les actions qui sont immédiatement contiguës avec les heures scolaires : restauration scolaire, accueils de loisirs sans hébergement hors garderie du matin et de la fin de matinée)
  - Organisation de accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires
  - Mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et concertée.
- de proposer aux communes membres la restitution aux Communes de la compétence « Garderie du matin et de fin de matinée » ;
  - de charger le Président, en vertu des dispositions de l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, de notifier la présente délibération aux communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la restitution de compétence ;
  - de demander à l'autorité préfectorale d'arrêter, sous réserve de l'avis favorable des communes membres, la modification dans ce sens des statuts de la Communauté de communes du Canton d'Erstein.

Conformément aux dispositions de la délibération précitée, le Président de la CCCE l'a notifié aux communes et notre assemblée est amenée à se prononcer à son tour sur cette évolution statutaire.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment à son article L 5212-16 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide**

**D'ACCEPTER** le principe de la restitution aux communes de la compétence « Garderie du matin et de fin de matinée » et la nouvelle rédaction des statuts de la CCCE qui en découle ;

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette restitution de compétence ;

**DE CHARGER** M. le Maire à transmettre la présente délibération à Mme la Préfète et à M. le Président de la CCCE.

**Voté à 13 voix pour  
1 abstention (BOURGEOIS Patricia)**

### **3. Plan Local d'Urbanisme**

#### **✂ Mise à jour n°2 du PLU**

Un arrêté préfectoral a été pris en date du 30 janvier 2020 portant approbation du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRi) de l'III. La Préfecture nous a donc demandé de mettre à jour les annexes des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) du PLU.

L'arrêté municipal de la mise à jour n°2 du PLU a été pris en date du 16 novembre 2021 puis transmis en Sous-Préfecture pour le contrôle de légalité. L'ensemble des pièces est consultable en Mairie.

#### **✂ Déclaration de projet**

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, nous avons énoncé l'idée d'agrandir le zonage pour le projet de micro-crèche. La saisine auprès des administrations (chambre d'agriculture, MRAe etc.) a été déposée pour une surface d'environ 50 ares.

Une réunion d'examen conjointe a été organisée à la CCCE afin de faire une présentation détaillée de la déclaration de projet et d'obtenir les avis des personnes publiques associées.

### **4. Demande de mise à disposition de la MTL pour la rentrée 2022**

Madame Gwenola KRETZ, diplômée de l'école alsacienne de yoga, souhaite ouvrir un cours de yoga les mardis soir au sein de la commune de Witternheim à compter de septembre 2022. Elle sollicite donc la commune pour la mise à disposition de la MTL les mardis soir (septembre/juin). Pour rappel, un montant de 140 € est demandé aux associations pour les frais de fonctionnement. Le Conseil Municipal souhaite avoir plus de détail sur le projet ; le point est donc reporté au prochain conseil.

### **5. Travaux**

#### **✂ Panneau photovoltaïque**

Monsieur le Maire informe les membres présents que la CCCE a mis en place une étude sur le potentiel de développement du solaire photovoltaïque au sein du territoire. Une réunion a eu lieu afin de connaître la faisabilité du projet au niveau du Hall sportif. Au vu des résultats obtenus, un deuxième avis va être demandé.

#### **✂ Schwamm**

Dans le cadre du projet de sentier pédestre, il est proposé de créer un groupe de travail incluant des élus et des citoyens afin d'étudier le projet.

### ✂ **Rénovation thermique Presbytère/Eglise/Mairie**

Monsieur le Maire expose les deux devis qui ont été demandés pour le remplacement de la chaudière fioul au profit de deux pompes à chaleur eau-eau. Le premier devis de la société SAS JUNG Albert s'élève à 80 149,20 € TTC. Le second devis de la SAS ADOLF-FRANTZ est de 59 296,30 € TTC.

Grâce au programme Climaxion, la région peut financer jusqu'à 5000 € plus un bonus BBC de 10 000€. Les services de l'Etat accordent des subventions pouvant atteindre 40% pour la réalisation d'investissements locaux et notamment pour les projets de rénovation thermique et de transition énergétique. Néanmoins, ils déduiront 5 ans de loyer à la subvention accordée.

Le point sera étudié lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **6. Divers**

### ✂ **Subvention**

La commune va bénéficier d'une subvention de 926 € au titre de la dotation générale de décentralisation pour la mise en œuvre des documents d'urbanismes.

### ✂ **Fermage**

Le fermage est réactualisé tous les ans conformément à l'arrêté préfectoral qui détermine l'indice national des fermages. Aujourd'hui l'indice a augmenté de +1,09%.

### ✂ **Site Internet**

Après de long mois de travaux, le site internet de la commune de Witternheim est en ligne.

### ✂ **Fête des Séniors**

En raison de la crise sanitaire, il semble opportun d'annuler la fête des Séniors 2021. Un portage de repas aura lieu le dimanche 9 janvier 2021 afin d'honorer tout de même nos Séniors.

### ✂ **ATSEM**

Le contrat de Mme Amélie SCHMELTZ, ATSEM, prendra fin le 31 décembre 2021. En concertation avec le CDG67, le contrat pourra être renouvelé pour 3 ans supplémentaires. Une déclaration de vacance de poste a été faite sur le site du Centre de Gestion.

### ✂ **Calendrier de l'Avant**

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont paré leurs fenêtres de décoration de Noël. Le 24 décembre, la dernière fenêtre sera dévoilée place de la mairie à partir de 14h00. L'ensemble de la population est convié autour du sapin pour déguster un vin chaud ou un chocolat chaud.

Fin de séance à 22 heures 30.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude ABSENT
BOURGEOIS Patricia	EDEL Annie	HABERER Patrick
HALTER Clément ABSENT	HAUG Cédric	KRETZ Paul
KRETZ Jérôme	KRETZ Olivier	LOOS Serge
MEYER Marie Pia	SCHIEBER Denis ABSENT	STURM Roland